



Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Toute l'équipe municipale vous remercie pour la confiance que vous lui avez témoignée lors des élections municipales de mars.

Des jeunes plein d'énergie sont venus renforcer l'équipe, ils nous apporteront leur enthousiasme et leur dynamisme pour de nouveaux projets pour la commune.

Vous pourrez compter sur nous pour que Mayac continue son développement et qu'elle soit bien représentée au sein de l'Intercommunalité.

Mayac a son site internet, il est en cours de construction et montera en puissance progressivement.

Son adresse est : www.mayac.fr, vous y retrouverez le compte-rendu des conseils municipaux, l'agenda des manifestations et d'autres informations au fil du temps.

Je vous présente les meilleurs vœux des employés et de l'équipe municipale.

Suite aux événements tragiques de l'attentat de Charlie Hebdo, je tiens à dire mon indignation, mon rejet de ces êtres qui n'ont d'humain que l'apparence. Ces individus qui se targuent de venger le Prophète n'ont certainement jamais lu le coran. Ce sont des imbéciles incultes qui ne connaissent rien à la religion dont ils se réclament et se font endoctriner par des fanatiques. Ils espèrent diviser le pays en faisant ressortir des tensions entre les différentes communautés. Ils pensent pouvoir mettre à mal la démocratie, ils n'y arriveront pas, nous sommes un pays de liberté et nous le resterons. Ils pensent avoir tué Charlie, c'est impossible.

**nous sommes
tous Charlie**

*Bonne année
2015*

à vous tous.

Travaux:

Les travaux de **l'assainissement collectif du Dognon** sont maintenant entièrement terminés.

Ceux-ci entre la station et les réseaux auront duré plus de 4 mois, j'espère que la gêne occasionnée

n'aura pas été trop contraignante pour les riverains.

L'enfouissement des réseaux a pris la suite, le plus long a été la réfection de la chaussée. Pour réaliser celle-ci nous nous sommes joints



aux deux entreprises pour financer la totalité du revêtement au lieu de ne reboucher que les tranchées.

Le village du Dognon est maintenant plus agréable sans les poteaux qui défiguraient le paysage.

Conteneurs semi-enterrés :

La commune a mis en place des conteneurs semi-enterrés au Dognon et aux Banchereaux. Ces deux emplacements posaient des problèmes de débordement des déchets et des recyclables.

Le financement de cette opération est le suivant :

- Fourniture des conteneurs à la charge du S.M.C.T.O.M.
- Travaux de terrassement à la charge de la com-

mune pour les Banchereaux 2 706.50€ HT

- Travaux de terrassement à la charge de la commune pour le Dognon 3 401.50€
- Participation de la Communauté de Communes sous forme d'un fond de concours à hauteur de 1 353.25€ pour les Banchereaux et de 1 500€ pour le Dognon.

Depuis cette réalisation, le site est plus propre, aucun sac ne traîne à l'extérieur des containers.



Travaux du Presbytère :

Notre locataire Ginette Royère, nous a quittée pour se rapprocher de sa fille et de son petit fils à Périgueux. Cela faisait plus de 30 ans qu'elle était locataire à Mayac, nous lui adressons toute notre amitié et lui souhaitons une bonne continuation dans sa nouvelle maison.

Nous avons commencé la réhabilitation du logement, énormément de travail à réaliser. Nous al-

lons doubler les murs extérieurs pour l'isolation, refaire entièrement la cuisine, la salle de bain, les WC et toute la peinture.

Ce sera un bâtiment dans un parfait état qui sera mis à la location quand tout sera terminé.

Les employés municipaux vont se charger des travaux, ils seront aidés par un jeune de la commune en contrat d'avenir. Une aide de l'état à hauteur de 75% sera octroyée pour cet emploi.



ENTENTE MAYACOISE
MAIRIE DE MAYAC
24420 MAYAC



05 53 06 01 90

entente@mayacoise.mayac.net

www.mayacoise.mayac.net

CHERS AMIS

L'Entente Mayacoise vous invite à son assemblée générale, qui se déroulera le vendredi 6 février, à 20h30, dans la salle des fêtes de la mairie de Mayac.

Le président vous présentera le rapport d'activité et le bilan financier, et vous proposera l'ordre du jour suivant :

- *Renouvellement du conseil d'administration*
- *Projets d'activités pour 2015*
- *Cotisations*
- *Questions diverses*

Notre association a un besoin de bénévoles : comme tout le monde le sait, on vieillit d'un an chaque année ...

Malgré l'arrivée très appréciée de nouveaux membres, nos effectifs sont encore insuffisants.

Nous vous invitons donc à venir participer à la vie de notre Association par votre implication, vos idées, vos propositions.

Mayac et sa population méritent votre dévouement !

Nous vous offrirons, après la réunion, le pot de l'amitié pour terminer cette réunion agréablement.

Souhaitant vous voir nombreux et à l'heure s.v.p. Nous débuterons à l'heure.

Le Président et son équipe

Renseignements et suggestions, ----- 05 53 06 01 90
----- 05 53 07 89 57

Je soussigné(e) donne mon pouvoir à

.....
Pour les votes de l'assemblée générale de l'Entente Mayacoise du vendredi 6 février 2015

Signature:

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement a été instituée le 1^{er} mars 2012, elle remplace différentes taxes dont la PVR (Participation Voies et Réseaux).

Le Conseil Municipal a voté cette taxe au 2^{ème} semestre 2012, elle est applicable depuis le 1^{er} janvier 2013. Le taux va de 1 à 5%, la commune a retenu 3%.

- La taxe d'aménagement est destinée au financement des collectivités locales, et en particulier des investissements qu'elles réalisent en matière d'équipements publics (voiries, réseaux). Les principaux bénéficiaires sont les communes, les intercommunalités et les départements. Une partie de la taxe est également affectée au Conseil régional d'Île-de-France, mais pas aux autres régions.
- La taxe d'aménagement concerne l'ensemble des travaux de construction, d'agrandissement ou d'aménagement (sauf exception) qui nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménagement, déclaration préalable), qu'ils soient réalisés par des particuliers ou par des entreprises.
- La taxe d'aménagement s'applique à la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, à la naissance d'une autorisation tacite, à la décision de non-opposition à une déclaration préalable, ou à l'achèvement de constructions réalisées sans autorisation ou en infraction.
- La taxe d'aménagement n'est exigible qu'en cas de réponse positive des autorités.
- Les éléments nécessaires au calcul du montant de la taxe d'aménagement sont à fournir dans une notice dédiée, qui est adossée à la demande ou déclaration préalable.

Comment la taxe d'aménagement est-elle calculée ?

Le montant de la taxe d'aménagement dépend de deux critères : d'une part de la valeur forfaitaire de la construction qui est déterminée par le Code de l'Urbanisme, et d'autre part des taux d'imposition décrétés par chaque collectivité locale en rapport à cette valeur.

La valeur forfaitaire de la construction

La valeur forfaitaire repose sur la surface taxable de

la construction, mais attention il ne s'agit pas ici de la surface hors œuvre nette (SHON) comme du temps de la taxe locale d'équipement. L'article L331-10 du Code de l'Urbanisme définit la surface taxable comme : "La somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies". La surface occupée par l'isolation intérieure ou extérieure n'est donc pas prise en compte.

La valeur forfaitaire est fixée à 807 € en 2014 (contre 821 € en 2013) par mètre carré en région parisienne, et 712 € (contre 724 € en 2013) par mètre carré dans les communes des autres régions. Elle est revalorisée chaque année en tenant compte de l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC). Un abattement de 50 % est prévu pour les 100 premiers m² d'habitation principale, pour les locaux à usage industriel ou artisanal, pour les entrepôts non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale, et pour les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale. A cela s'ajoutent des valeurs forfaitaires fixées à l'avance pour des constructions annexes, recensées dans l'article L331-13 du Code de l'Urbanisme :

- 10 000 € pour une habitation légère de loisirs (HLL) ;
- 2 000 à 5 000 € pour une place de parking extérieure (sur délibération de la collectivité territoriale) ;
- 3 000 € pour une éolienne d'une hauteur de plus de 12 mètres ;
- 10 € par mètre carré de panneaux photovoltaïques au sol (exonération des panneaux solaires thermiques) ;
- 200 € par mètre carré de piscine.

Illustration avec un exemple concret

Prenons le cas de la construction d'une maison, servant de résidence principale et disposant d'une surface taxable de 150 m², qui est située en province et est équipée par ailleurs d'une piscine de 20 m². L'assiette de la taxe d'aménagement, soit la valeur forfaitaire de la construction, est en 2014 de 100m² x 356 € (en tenant compte de l'abattement de 50% sur les 712 €) + 50m² x 712 € (pour la surface taxable restante) + 20m² x 200 € (pour la piscine) = 75 200 €.

Si le taux d'imposition fixé par la commune ou l'intercommunalité est de 3% la taxe à régler sera de 2 256 €.

Cette année, le bureau a décidé d'investir dans du matériel afin de faciliter le travail des bénévoles qui ne rajeunissent pas ... Nous avons donc acheté des chapiteaux, de type barnum, faciles à monter et démonter.

Dans notre mémoire, un bénévole de la première heure, Pierre Maulin, malheureusement décédé cette année. Nous nous souviendrons de lui comme d'une personne agréable et toujours disponible.

Pour la fête de Mayac, nous avons réaménagé l'espace autour de l'orangerie et expérimenté la vente de tickets pour l'achat de la nourriture.

Nous avons aussi décidé d'utiliser de plus en plus du matériel en inox.

Pour 2015, il reste à améliorer le parking et à résoudre le problème des toilettes (très vite bouchées tous les ans).

Pour le parking du Château nous avons trouvé un accord avec l'exploitant du champ voisin : l'entrée et la sortie des véhicules se feront sur deux voies séparées. Nous pourrions aussi disposer des prés, au nord de la rivière. Ce nouveau parking devra être bien indiqué et nécessitera, comme les autres, l'aide de bénévoles pour guider les voitures.

Rappelons d'abord les activités organisées par L'Entente en 2014

Tous les dimanches sans pluie à 10h : promenade à vélo, organisée par Marcel Gauthier.

Samedi 17 mai : VTT des Enfants.

Avec le beau temps nous avons passé une journée agréable. Les enfants ont fait le parcours avec épreuves. La journée s'est terminée par un goûter et la remise de cadeaux et de médailles.

Dimanche 15 juin : Repas Communal.

Comme depuis quelques années déjà, L'Entente Mayacoise, financièrement soutenue par le Municipauté, a organisé ce repas pour un prix d'amis, repas apparemment bien apprécié des habitants. Nous avons accueilli 109 personnes sous un chapiteau placé sur l'esplanade du Château de Mayac. Le bureau a décidé de poursuivre cette activité.

Dimanche 22 juin : Fête de Mayac.

La Fête de Mayac et son vide-grenier gagnent, chaque année, en popularité.

Le beau temps aidant, les nombreux visiteurs s'attardèrent davantage, attirés aussi par les deux musiciens. Ils ont bien mangé et bien bu, tout en parcourant ce vide-grenier de près d'un kilomètre de long.



L'exposition de peinture dans les caves du Château et celle du patchwork dans l'église du 12^{ème} ont été particulièrement appréciées.

Pour 2015 nous avons besoin de nouveaux bénévoles pour guider les voitures sur les parkings.

Nous remercions sincèrement la **SCI du Château de Mayac** qui nous prête généreusement le parc et les dépendances du Château et **tous les bénévoles** sans qui ces activités n'auraient pas été possibles.

Dimanche 7 septembre : Repas des bénévoles.

Comme par le passé, nous avons partagé un repas avec plus d'une trentaine de bénévoles. On peut voir ci-dessous que le temps était idéal et le repas assez copieux !



Samedi 6 décembre : Rando au Clair de Lune.

Deux circuits pédestres étaient proposés (un long et un plus court pour les moins expérimentés et les petits) ainsi qu'un circuit spécial VTT. Le temps était sec mais un peu couvert. La randonnée s'est terminée par la soupe à l'oignon, les crêpes et les boissons, de quoi se réchauffer sans compter le plaisir de discuter à droite et à gauche. Une soirée très conviviale donc mais seules 60 personnes y ont participé. Il y avait, c'est vrai, de la concurrence : téléthon, élection de Miss France , ...

Agenda 2015 :

Dates à retenir : **Assemblée Générale** de l'Entente Mayacoise, le **6 février 20h30**. **Course à pied et randonnée**, le **26 avril** – **VTT enfants**, le **30 mai** – **Repas Communal**, le **14 juin** – **Fête de Mayac** et son Vide-Grenier, le **21 juin** – **Rando au Clair de Lune**, le **21 novembre**.

Vous pouvez retrouver tous nos activités sur notre site internet www.mayacoise.mayac.net

Pour terminer, nous tenons à vous offrir **nos meilleurs vœux pour 2015** ; qu'elle apporte la réalisation de tous vos souhaits.

Le président, Robert van der Schoor et son équipe.

AMACS

Association Multi-Activités Culturelles et Sportives

Envie de bouger ?

Rejoignez Bruno, Françoise, Sylvie et tous les autres le Jeudi à 17 heures 45 dans le gymnase de Coulaures pour patiner ou apprendre à patiner dans une ambiance conviviale et décontractée. Le matériel est prêté par l'Association.

Contacts : Bruno (05 53 05 24 92)

Françoise (06 82 93 32 90)

Pour les plus jeunes, c'est le mercredi après-midi (de 16 heures 30 à 17 heures 30)

La glisse vous impressionne ?

Qu'à cela ne tienne,

Venez pratiquer le Qi Gong (se prononce: Tchi kong) à Mayac le samedi matin, dès 9 heures pour les lève-tôt à 10 heures 30 pour les autres (selon votre choix ou vos disponibilités). Pendant 1 heure 30, vous ferez circuler votre énergie en douceur pour le bien-être de vos articulations et vider votre « tête » avec Gérard Léani, professeur diplômé.

Contacts : Gérard Léani (06 77 77 26 10)

Vous souhaitez vous exprimer, développer votre créativité, pratiquer une activité artistique collective ?

Venez rejoindre l'atelier théâtre animé par Luc Simonet (intervenant professionnel), le vendredi à 20H30,

à la Mairie de Mayac.

Contact : Luc Simonet (06 76 83 42 63)

En outre, des randonnées pédestres familiales sont organisées certains dimanches après-midi (Sylvie Jahier 06 17 83 41 50)

Un Grand Merci aux municipalités de Coulaures et de Mayac pour leur aide respective, nécessaire au bon fonctionnement de l'association !





Association pour le Développement Durable du Causse de l'Isle

Crée en 2002 dans le but de préserver les 409 hectares du terrain militaire (aujourd'hui le Causse de Savignac) et de le mettre en valeur dans le respect de son environnement, l'ADDCI s'emploie depuis 2011 à ouvrir d'anciens chemins envahis par la végétation, à favoriser l'accès aux nombreuses constructions en pierre sèche sur le site et à reconstruire les nombreuses cabanes (bories) sur le site et autres objets du patrimoine vernaculaire tombés en ruine.



En 2014 l'association a réhabilité quatre cabanes situées dans la partie sud-est du terrain. Ses membres se réunissent chaque mois

(en alternance le samedi ou le dimanche) et travaillent sur le causse avant de déjeuner ensemble à la bonne franquette. Ils sont actuellement en train de terminer la réfection d'une cinquième cabane, qui présente la particularité de posséder une grande circonférence et des murs de 1.50-2 m. d'épaisseur. Si cette activité vous intéresse vous pouvez contacter Michael par mail (taylorlebost@hotmail.com) ou tél. 0553051620 qui vous indiquera la date.



L'ADDCI a le projet en 2015 de restaurer d'autres cabanes dans le secteur et de refaire la couverture de la grangette « La Tronce ».

Par ailleurs l'association continue à développer un circuit de land art sur le causse. Actuellement une dizaine d'œuvres permanentes jalonnent ce sentier de 3 km, typique des causses boisés du Périgord.

L'ADDCI peut être contactée sur causedelisle@gmail.com ou au 0553059115 (Claude Grogant)

Le Président Michael Taylor

L'atelier de Mayac

Le bilan de l'année 2014 est plutôt satisfaisant.

Certains artistes sont partis (déménagements, problèmes familiaux ou état de santé), mais d'autres sont venus nous rejoindre. L'Atelier garde donc toujours sa bonne ambiance dans un travail assidu. 2015 s'annonce meilleure pour ce qui est des projets d'exposition, et vous serez bien sûr invités aux vernissages éventuels.

Pour ceux ou celles qui aimeraient nous rejoindre, nous peignons toujours le mardi après-midi, à partir de 14 h (hors vacances scolaires), dans la salle des fêtes de Mayac, qui nous est aimablement prêtée par la mairie, que nous remercions vivement.

« L'Atelier de Mayac » vous présente, à tous et toutes, ses meilleurs vœux pour 2015.

Patch Périgord

Les cours de patchwork et apprentissage de dentelle aux fuseaux sont toujours dispensés à la mairie les jeudis suivants :

8 et 22 janvier - 12 et 26 février

12 et 26 mars

9 et 23 avril

7 et 21 mai

4 et 18 juin

Ces réunions ont lieu de 9h30 à 17 heures

Renseignements : Brigitte Rossignol

06 75 94 44 59



La vie de la communauté de communes

Infos pratiques / contacts :

Communauté de communes Causses et Rivières en Périgord - 1 Av. André Audy - 24160 Excideuil.
Accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 / Tel : 05 53 62 46 58 / fax : 05 53 62 81 99 / causses.rivieres-perigord@wanadoo.fr

L'intégralité des statuts, les compétences, la présentation de la communauté de communes, le travail des commissions, les procès-verbaux des conseils communautaires, les précédents bulletins (en téléchargement), les actualités, (...) : pour tout cela et + encore, rendez-vous sur le site de Causses et Rivières : www.cccrp.fr

SPANC/Service de vidanges groupées :

Le SPANC a en charge le contrôle de tous les systèmes d'assainissement non collectif :

Il réalise un état des lieux des installations existantes dans toutes les communes du territoire. Après ce 1er diagnostic, une visite de contrôle a lieu tous les 6 ans pour vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien des filières d'assainissement.

Pour les installations neuves ou à réhabiliter, il vérifie la conception, c'est-à-dire la conformité du projet par rapport à la réglementation. Il contrôle ensuite la réalisation pendant l'exécution des travaux.

Il intervient aussi pour réaliser les diagnostics lors des ventes immobilières (diagnostics valables 3 ans).

Service de vidanges groupées :

Il permet aux particuliers de réaliser la vidange de leur fosse septique, fosse toutes eaux et bacs dégraisseurs à des tarifs négociés par la communauté de communes.

Contact :

05 53 62 82 00 / 06 74 59 58 63 / spanc@cccrp.fr.

Du lundi au jeudi de 9h00 à 13h00 et 14h00 à 17h00,

Le vendredi de 9h00 à 13h00 et 14h00 à 16h00.

En cas d'absence, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur, avec vos coordonnées !!!

Office de Tourisme Causses et Rivières en Périgord :

1 Pl. du château - 24160 Excideuil

Tel : 05 53 62 46 58 – 05 53 52 29 79

tourisme@naturellementperigord.fr / www.naturellementperigord.fr

Horaires d'ouverture :

- du jeudi au samedi inclus 10H/13H et 14H/18H d'octobre à mai inclus

- du lundi au samedi inclus 10H/13H et 14H/18H en juin et septembre

du lundi au samedi inclus 10H/13H et 14H/18H, et le dimanche de 9H30 à 13H en juillet et août.

3 accueils de loisirs (ALSH) à votre disposition :

Après Excideuil et St Privat, la CCCRP a ouvert le 03/09 un nouvel accueil de loisirs à Salagnac – Clairvivre. Tous les accueils de Loisirs (ALSH) de la communauté de communes accueillent vos enfants de 3 à 17 ans, de 7h30 à 18h30, les mercredis toute l'année et durant les vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël (fermeture annuelle). Les dossiers d'inscription, programmes d'activités, fiches de réservation(...), sont à votre disposition dans les ALSH ou sur www.cccrp.fr.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos équipes : Service enfance - jeunesse de la CCCRP : 05 53 62 46 58 / 05 53 62 82 03 - enfance@cccrp.fr / www.cccrp.fr

Accueils de loisirs :

- St Privat (Savignac les Eglises) - Domaine de St Privat : 05 53 46 71 94 / stprivatalsh@cccrp.fr

Les Loustics Excideuil : 05 53 52 21 60 - 06 22 41 26 72 / alsh.excideuil@gmail.com

Salagnac : 06 07 03 42 53 / alsh.salagnac@gmail.com

Ados : des rendez-vous à ne pas manquer !

Dans le cadre de sa politique à destination des jeunes, la communauté de communes souhaite mettre en place un programme d'activités spécifique pour les adolescents (+ de 11ans). Une page Facebook a été spécialement créée pour les + de 11 ans : www.facebook.com/adoscrrp

Réforme des rythmes scolaires : la CCCRP participe pleinement au partage des moyens dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. La communauté de communes met à disposition de chaque commune du territoire qui dispose d'une école, un voire deux animateurs de l'ALSH le plus proche, pour assurer une partie des ateliers dans le cadre du temps d'activités périscolaires.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

L'actualité : formalisation du diagnostic et démarrage de la phase 5.

Le travail engagé il y a un an avec l'aide du groupement d'études Artelia-E2D et grâce à une large concertation auprès de tous les acteurs locaux a per-

mis de construire le diagnostic et de dégager les principaux enjeux. La prochaine étape est l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) qui constitue la clé de voûte du PLUI. Au travers d'objectifs chiffrés à l'échelle de la communauté de communes, le PADD déterminera les grandes orientations au regard des principales thématiques suivantes : démographie (objectifs de population à horizon 2025), habitat (construction de nouveaux logements, superficie à urbaniser, réhabilitation des logements anciens ou insalubres, mixité sociale), développement économique, agriculture (devenir des exploitations agricoles, installations de nouveaux exploitants), préservation des espaces naturels (causses, boisements, cours d'eau), mise en valeur du paysage et du patrimoine bâti, gestion et développement des services et équipements, etc.

L'année 2015 sera consacrée à l'élaboration du zonage et du règlement qui fixeront, pour chaque secteur géographique, les règles d'utilisation et d'occupation des sols.

En janvier, une seconde série de réunions publiques permettra à l'ensemble des habitants de s'exprimer sur le sujet et de suivre l'avancement du PLUI. *Vous souhaitez participer aux prochaines réunions publiques sur le PLUI ? Faites-le nous savoir en nous écrivant à l'adresse suivante : causses.rivieres-perigord@wanadoo.fr.*

Plus d'informations (démarche, diaporamas, présentation détaillée des ateliers...) sur : www.cccrp.fr ou <http://www.cccrp.fr/index.php/2013-10-01-08-06-15/le-plui>.

Projet de création d'une maison de santé pluri professionnelle :

A l'image de nombreux territoires ruraux à l'heure actuelle, notre territoire se trouve confronté au problème de la désertification médicale. Les élus et les professionnels de santé souhaitent apporter une réponse à cette situation en élaborant un projet de santé de grande ampleur, innovant - qui fasse la part belle à la pluridisciplinarité et aux nouvelles technologies - et qui prenne véritablement en compte la dimension intercommunale. L'objectif est d'offrir à toute la population une offre de soins adaptée et d'attirer de nouveaux praticiens, afin d'assurer l'avenir de la prise en charge en termes de soins de la population.

Les professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, se sont réunis en association loi 1901, et un comité de pilotage a été constitué avec les différents partenaires concernés : professionnels de santé, communauté de communes, commune d'Excideuil, Hôpital Local d'Excideuil, Conseil Général de la Dordogne, Etat, CPAM, CARSAT, MSA, ARS, ATD24,

Pays Périgord Vert.

Parallèlement, la restructuration de l'hôpital local a conduit à libérer tout l'espace situé dans les bâtiments historiques : 3 niveaux équipés d'ascenseurs (820 m²), à proximité de l'EHPAD. Une réflexion a donc également été menée concernant la réhabilitation de ces bâtiments, qui peuvent permettre l'hébergement d'une maison de santé pluri professionnelle (MSP), avec des bureaux pour des consultations avancées, un local pour la télémédecine, et des studios pour l'accueil de stagiaires et de remplaçants.

Le but est de pouvoir offrir des conditions d'exercice qui se rapprochent le plus du milieu urbain, d'assurer un maillage cohérent avec un pôle structurant à Excideuil, et des consultations avancées sur tout le territoire. Il est donc prévu que cette MSP soit l'outil (?) de tous les professionnels de santé du territoire afin qu'ils puissent travailler efficacement en réseau, avec un projet de santé commun, sans pour autant devoir renoncer à leurs ancrages locaux (cas des médecins installés dans les communes les plus éloignées).

Ce projet de MSP est porté par la communauté de communes qui en sera le maître d'ouvrage.

Où en sommes-nous ?

Pour l'heure, il est prévu que la future MSP regroupe dans ses locaux :

- 3 Médecins Généralistes qui assureront leurs rendez-vous et une permanence continue sur la journée pour les consultations non programmées,
- 2 Infirmiers Libéraux qui assureront une permanence et les soins à domicile,
- 1 Kinésithérapeute,
- 2 Chirurgiens-Dentistes,
- 1 Pédicure-Podologue,

Seront également mis à disposition des locaux destinés aux consultations avancées de spécialistes (dermatologue, sage-femme, endocrinologue, cardiologue, ...) ainsi qu'à un psychologue, un orthophoniste, etc.

Un « diagnostic structure » a validé la faisabilité du projet dans les anciens locaux de l'hôpital local.

Un plan de financement prévisionnel a été réalisé. Le coût total du projet est d'environ 2 000 000 € TTC. La communauté de communes devrait bénéficier de subventions à hauteur de 60 % (Union Européenne, Etat, Conseil Régional, Conseil Général).

Le projet de santé doit désormais être transmis à l'Agence Régionale de Santé pour validation en CODÉM (Commission de la Démographie Médicale) début 2015. La validation du projet par la CODÉM nous permettra ensuite de solliciter les subventions, et d'affiner les plans du projet, en collaboration avec les professionnels de santé impliqués et un maître d'œuvre.

Le projet est donc bien avancé, mais il reste encore

beaucoup de travail, notamment pour définir, toujours en collaboration avec les professionnels de santé et l'hôpital d'Excideuil, toutes les questions pratiques relatives à la gestion et au fonctionnement de la future MSP (règlement intérieur, loyers et charges, conventions, ...).

Contact : F. Cosse, 05 53 62 46 58 ou frederique.cosse@cccrp.fr.

Aménagement du causse de Savignac : projet d'énergies renouvelables

Relance du projet de parc éolien :

Le 26 Juin 2009, le conseil communautaire a délibéré favorablement pour que le Groupe VALECO étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur son territoire.

Le site d'étude se situe sur l'Ancien Champ de tir et de manœuvres de Savignac les Églises, appelé aujourd'hui « Causse de Savignac ». Ce terrain est au cœur d'un projet de développement des énergies renouvelables mené par la communauté de communes et Valeco.

Les projets éoliens se déroulent sur de longues périodes.

Aujourd'hui, nous sommes en phase d'étude et le projet n'aboutira pas avant plusieurs années. Afin d'informer les riverains de son avancée et des dernières actualités, des lettres d'informations sont réalisées tous les six mois environ, et sont mises à disposition du public, dans les mairies des communes concernées par le Causse de Savignac (Savignac les Eglises, Coulaures, St Jory Las Bloux, Mayac), à la communauté de communes, et en ligne sur www.cccrp.fr et sur le blog dédié au projet :

<http://blog.groupevaleco.com/projet-eolien-causses-et-rivieres>.

Votre contact :

Anthony ROL - Chef de Projets

04 99 23 25 21

anthonyrol@groupevaleco.com

Domaine de Saint Privat

Les travaux d'aménagement se poursuivent pour accueillir prochainement le Centre Départemental de Formation des Sapeurs-Pompiers. Il est envisagé que le Domaine de St Privat - dont la communauté de communes a fait l'acquisition en juin 2013 - héberge, à terme, en plus du SDIS, un accueil de loisirs, un relais d'assistantes maternelles, et l'ASSAD (Association de soins et de services à domicile, actuellement à Cubjac), devenant ainsi un véritable pôle de services.

Acquisition d'un minibus

La communauté de communes a décidé de se doter

d'un minibus, afin d'améliorer les possibilités de transport de ses services, de ses centres de loisirs, et de pouvoir aider ponctuellement différents organismes du territoire (associations sportives ou culturelles, mairies, ...).

Ce véhicule est en outre aménagé pour les personnes à mobilité réduite. Il permet, en quelques manipulations, le transport de trois personnes en fauteuil roulant et de quatre autres personnes dont le chauffeur. Fruit d'un partenariat entre la communauté de communes et la société Trafic-Communication/Visiocom, le minibus comporte des emplacements publicitaires qui ont permis son financement. La communauté de communes assure, pour sa part, les frais de fonctionnement. C'est un concept innovant, qui permet aux acteurs économiques locaux de s'associer au financement d'une opération d'intérêt général, tout en favorisant l'image de leur entreprise.

Un règlement régissant les conditions de mise à disposition du véhicule pour les associations, établissements publics et collectivités, est en cours de validation.

Contact : Nicolas Lamy, 05 53 62 46 58 ou nico-las.lamy@cccrp.fr

Annuaire des entreprises, commerces et services du territoire.

Pour être référencé, rien de plus simple ! Il vous suffit de renseigner votre fiche et une autorisation de diffusion directement en ligne (www.cccrp.fr), ou de nous contacter si vous souhaitez que nous le fassions pour vous. Bien entendu, c'est gratuit !

Contact : 05 53 62 46 58 ou frederique.cosse@cccrp.fr.

<http://www.cccrp.fr/index.php/2013-10-01-07-57-19/annuaire-des-entreprises>

Bilan de la saison touristique

La saison 2014 se termine avec une augmentation de la fréquentation sur juillet et sur août, dans un contexte touristique défavorable au niveau de la Dordogne et malgré le mauvais temps. C'est la troisième saison consécutive que l'on observe une progression de la fréquentation dans l'office de tourisme.

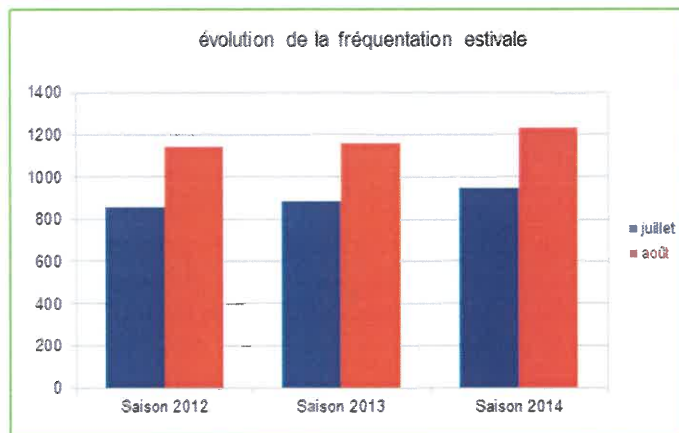
Au total, la saison touristique 2014 se termine par une fréquentation totale de 2175 contacts, soit une moyenne de 5438 personnes.

Cet été, l'office de tourisme a pu fournir une offre compatible avec de nombreuses activités de pleine nature dans le cadre de la journée Sports et Nature pour Tous !! 2014 et l'Eté Actif/samedis de pleine nature (20 séances). Les demandes en prestataires d'activités (vélo rail, canoë, centres équestres) a permis de soutenir l'offre, malgré le temps maussade. Nos sentiers de randonnée ont permis aux touristes de rayonner sur le territoire, notamment dans la partie est et les gorges de l'Auvézère.

En ce qui concerne les visites, les demandes se sont focalisées sur la ville d'Excideuil et son château. A ce titre, l'office de tourisme a organisé avec l'accord de la municipalité et du propriétaire de la partie privative de château 20 visites commentées et gratuites. Nous remercions d'ailleurs l'implication de 2 bénévoles qui ont commenté les visites : Paulette BOUKHALO et Jacqueline DESTHOMAS.

Au niveau de la provenance des touristes, on remarque une baisse des touristes étrangers et une hausse de touristes français qui fait plus que compenser la perte.

La communauté de communes Causses et Rivières en Périgord, en partenariat avec l'association Ciné Passion en Périgord, a organisé 3 séances de cinéma de plein air cet été. Les films projetés furent *Dragons 2* à la cité de Clairvivre, *Les vacances du petit Nicolas* à Savignac-les-Eglises, et *Planes 2* à Saint-Germain-



des-Prés. Malgré le mauvais temps, les trois séances ont pu avoir lieu en plein air plutôt que en salle.

Bilan du Raid Périgord Aventure 2014 Sur les cantons d'Excideuil et de Savignac-les-Eglises :

Les cantons d'Excideuil et de Savignac les Eglises et la communauté de communes ont travaillé ensemble pour accueillir

au mieux le Raid Périgord Aventure, organisé par le Conseil Général.

Ainsi, durant quatre jours, 210 jeunes, entre 14 et 16 ans, venus de toute la France et constitués en équipe de 3, ont rivalisé de prouesses tant physiques qu'intellectuelles, pour résoudre l'« énigme des deux donjons ». A pied, à VTT, en canoë, ils ont ainsi sillonné tout le territoire intercommunal, de Saint Jory Las Bloux à Saint Mesmin, pour finalement résoudre l'énigme à Excideuil, le 27 août. Ce sont finalement les Galapians, de Bouzic, qui ont remporté la victoire.

INFOS DIVERSES

Nos deux **commerces** sont toujours à votre disposition dans le village du Dognon :

Le bar-restaurant, le Fer à cheval.

L'épicerie Bio, le Jardin du Dognon.

Les **services** également sur la commune:

Stéphanie GENESTE, coiffeuse à domicile : 0632993553

Laetitia PEDEMONTE, assistante maternelle : 0553467657

Yann BOULANGER, travaux de bâtiments : 0672168329

Alexandre BODINIER, couverture, zinguerie : 0633564929 / 0553352420

Cédric SACRISTAN, couverture, zinguerie : 0553082398

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Le bénévolat a besoin de vous

SAMEDI 17 JANV. 2015 DE 10H A 17H

GRANDE BRADERIE POUR LA NOUVELLE ANNEE

SALLE DES FETES DE MAYAC

TOUT A 1 €

VENEZ NOMBREUX TOUT DOIT DISPARAITRE

05.53.06.32.29 spf24@wanadoo.fr

Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par vos soins.

La permanence du Secours Populaire est à votre disposition à la mairie de Mayac tous les mardi de 14 à 16 h pour déposer ou acheter des vêtements.

N'hésitez pas à venir voir.

Naissance à Mayac

Déborah FAURE – née le 22 avril – La Tuilerie des Banche-reaux

Naissances hors commune:

Clélia BOULANGER – née le 28 juillet – Les Banche-reaux

William ROUSSEAU – né le 26 décembre – Le Grand Vi-gnable

Décès :

le 18 mai : Christian LABROUSSE – Pomerède

le 14 août : Pierre MAULIN – Les Banche-reaux

ETAT CIVIL 2014

Mariages :

le 18 Janvier :

André BALLATORE et Joëlle JOUAULT – Le Dognon

le 7 Novembre : Guisepe DI PAOLA et Sandie FICHET – Le Grand Vignoble

le 8 Novembre : Michel RENARD et Marguerite DEFLOREN-NE – Le Grand Vignoble

Les interdits et les faux amis.

Au fur et à mesure des années, le geste de tri est entré dans le quotidien des gens.

Même si depuis 2012, les consignes de tri sont élargies, il reste quelques déchets qui peuvent nous induire en erreur.

Les emballages bi-matériaux

Lorsque les emballages sont constitués de plastique et d'un autre matériau, ils ne sont pas recyclés (par exemple alu/plastique); paquets de chips, de café, d'aliment pour animaux etc...



Couverts en plastique

Les couverts (verre, assiette, couverts) ne sont pas des emballages, ils ne sont donc pas recyclés.



LA GAZETTE DU TRI

- Les consignes de tri 1
- Nouveautés déchetteries 2
- Réduisons nos déchets 3

Les consignes de tri.

Voilà maintenant deux ans (2012) que les consignes de tri ont changé en Dordogne. Sur le département les consignes de tri sont identiques, seuls les contenants peuvent changer.

En ce qui concerne le SMCTOM de Thiviers, nous disposons de plusieurs modes de collecte:

- Le sac jaune, collecté en porte à porte .
- Le sac jaune, collecté en bacs de regroupement ou en conteneurs semi-enterrés.
- Le vrac, collecté en bac individuel, en colonne aérienne ou colonne semi-enterrée.

Pour autant les consignes restent les mêmes partout, voici une simple règle à respecter.

2 questions à se poser :

- Est-ce que mon déchet est un emballage ?

Si la réponse est non ==> Sac noir

Si la réponse est oui ==> Il faut se poser une deuxième question.

- En quelle matière est-il ?

Si votre emballage est en plastique, en métal ou en carton, alors il est recyclable et doit être mis dans le sac jaune, le bac jaune ou le conteneur semi-enterré à couvercle jaune.



Emballages PLASTIQUES



Emballages METALLIQUES



Emballages CARTONNÉS



PAPIERS, journaux, revues, magazines



Du nouveau à la déchetterie

Le programme ECO-MOBILIER favorise la réutilisation et le recyclage des meubles usagés.

Toujours soucieux d'apporter le service maximal aux usagers, les élus du SMCTOM ont décidé d'adhérer au programme Eco-mobilier. Désormais, sur la déchetterie de Thiviers et de Mayac, vous disposez de bennes pour la récupération des meubles usagés.



Tous les meubles ou parties de meubles des particuliers peuvent être déposés dans la benne mobilier quels que soient le type ou le matériau.

Que deviennent les meubles usagés

- Le recyclage : Les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- La production d'énergie : Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

Rappel des déchets acceptés en déchetteries



JOURS D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

Thiviers ouvert

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi et mardi après-midi.

Mayac ouvert

Mardi, mercredi, jeudi et samedi.

Payzac ouvert

Mardi, mercredi, vendredi et samedi.

La Coquille ouvert

Mardi, jeudi, vendredi et samedi.

Hautefort ouvert

Mardi, mercredi, jeudi et samedi.

HORAIRES D'OUVERTURE

HIVER

de début novembre à fin mars
09h00 - 12h00 / 13h30-17h15

ETE

de début avril à fin octobre
08h30 - 12h30 / 13h15-17h45

Réduisons nos déchets

Notre production de déchets a doublé en 40 ans ! Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit en moyenne 590 kg de déchets par an qui se retrouvent dans nos poubelles et conteneurs de tri (365 kg) et dans les déchetteries (225 kg).



Face à ce constat, certains établissements publics de notre territoire se lancent dans des démarches de réduction des déchets en interne. Le Syndicat accompagne ces projets courageux et pertinents.

Début 2014, le collège de Lanouaille démarre son programme de gestion des déchets de préparation de cuisine et des restes de repas. Aujourd'hui ce sont 15 à 20 kg quotidien de déchets fermentescibles qui sont compostés en interne.

Ce projet permet à l'établissement de valoriser ses déchets (évite l'enfouissement), de réduire son impact écologique (moins de collecte des Ordures Ménagères) et de disposer d'un équipement pour l'apprentissage du compostage aux élèves.

Les élèves et le personnel du collège collaborent tous les midis, les enfants en effectuant le tri sur leurs plateaux en fin de repas, le personnel en s'occupant des apports des déchets vers le composteur.

À noter qu'un établissement voisin du collège, l'Ephad de Plaisance a démarré un projet identique en Octobre 2014.

Le compostage est accessible à tous les particuliers.

Le compostage est un geste simple qui permet de réduire ses déchets et agit pour l'environnement en évitant l'enfouissement. Il consiste à mélanger la plupart des déchets de cuisine (préparation de repas, restes...) avec les déchets du jardin (branchages, tailles, feuilles mortes...). Le tout, en présence d'eau, d'oxygène et sous l'action des micro-organismes du sol, se transforme en compost.

Des composteurs et des guides du compostage sont à votre disposition dans toutes nos déchetteries pour 10 Euros.



Infos de dernières minutes



Jean-Michel QUEMERE
Maire de MAYAC
Et le Conseil Municipal

Daniel HERPIN
Président du Comité Cantonal FNACA
De Savignac les Églises

Ont le plaisir de vous convier à l'inauguration et dévoilement de la plaque :

Place du 19 Mars 1962
« Cessez-le-feu en Algérie »

Le samedi 31 janvier 2015 : Rassemblement à la Mairie à 10 h 45
À 11 h 00 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts, ensuite dévoilement de la plaque.
Nous souhaitons que cette cérémonie soit honorée de votre présence.
La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité.

Pour trouver la Pharmacie de garde près de chez vous :

- Composez le 3237.
- Puis le code postal de votre lieu d'habitation
- Sélectionnez la ville proposée par l'opératrice (robot)
- sélectionnez une heure.

Avec ces informations, vous obtiendrez les 3 pharmacies de garde les plus proches de votre domicile.

Arbre de Noël de la commune :

Le 10 janvier a eu lieu le traditionnel Arbre de Noël. Cette année, le spectacle était assuré par Pierre Dény's, Magicien. A l'issue de la représentation et après le passage du Père Noël, les enfants ont apprécié un goûter donné dans la salle des fêtes. Les parents n'ont pas été oubliés; ils ont dégusté la Galette des Rois dans une bonne ambiance.



VOUS ÊTES CHEZ VOUS

« L'habit ne fait pas le moine » : ne laissez pas entrer des personnes inconnues

- Même si ce sont des femmes ou enfants
- Pour toute personne en tenue, exigez une carte professionnelle (faux plombiers, faux gendarmes, faux policiers, faux facteurs, ...) et ne la laissez pas seule chez vous
- En cas de doute, faites appel à votre voisin ou faites le 17

Home jacking prenez garde à votre voiture



C'est un vol de véhicule suite à un vol de clés au domicile, alors même que le propriétaire s'y trouve. Pour l'éviter, lorsque vous êtes chez vous :

- Fermez votre porte d'entrée à clé
- Ne laissez pas votre sac à main et vos clés dans le couloir d'entrée
- Ne laissez pas les papiers du véhicule à bord
- Veillez à connaître par cœur votre numéro d'immatriculation

VOUS SORTEZ

- Fermez toutes les issues de votre habitation (portes, fenêtres, cave, garage, ...) et vos volets
- Ne laissez jamais vos clés cachées à l'extérieur (paillason, boîte aux lettres, pot de fleurs, ...)
- Ne tentez pas les voleurs, ne gardez aucun objet de valeur en évidence
- N'hésitez pas à renforcer la sécurité de vos accès. Le principal ennemi des cambrioleurs est le temps !
Pensez à protéger toutes les issues (portes arrières, soupirail, ...) et installez si possible une double-serrure et une alarme
- Donnez l'impression que le domicile est occupé (éclairage automatique, ...)



VOUS PARTEZ EN VACANCES PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Signalez votre départ auprès des services de police ou de gendarmerie (*opération tranquillité vacances*)
- N'enregistrez pas de message téléphonique sur votre répondeur faisant état de votre absence prolongée



- N'indiquez pas votre absence sur Internet
- N'indiquez la durée de votre absence qu'à vos proches
- Ne laissez ni échelle, ni outil autour de la maison, ni mobilier pour accéder au balcon, terrasse ou fenêtres
- Demandez aux services de la Poste ou à l'un de vos voisins de conserver votre courrier

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

À l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

**Pour toutes questions vous pouvez
prendre contact avec le :**

Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés : 05.55.12.69.92 pour les départements 23 et 24

Email : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Ou consulter le site internet :

<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

**BIENTÔT
16
ANS !**
**PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

**JDC
JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE
GOUVERNEMENT

MEMO SERVICES

URGENCES	CONTACTS LOCAUX
SAMU : 15	MAIRIE
POLICE : 17	OUVERTE LES LUNDI-MARDI-JEUDI DE 14 H à 18 H
POMPIERS : 18	LES SAMEDIS DE 8 H à 12 H
GENDARMERIE SAVIGNAC : 05.53.05.52.85	Tél/fax : 05.53.05.01.91 – mairiemayacl@orange.fr
GENDARMERIE ST MARTIAL d'ALBAREDE : 05.53.55.38.90	
<u>SOGEDO : 05.53.62.41.33</u>	<u>FAMILLE D'ACCUEIL AGRÉÉE</u> Sandra AUDEBERT – Sarazac - Mayac : 05.53.05.07.95
<u>MEDECINS</u>	<u>PHARMACIES</u>
<u>Savignac les Eglises</u> Cabinet Médical : 05.53.54.70.37 / 06.38.86.19.60 Médecin : Naomie SCHILLINGER	<u>Savignac les Eglises</u> : Giraud : 05.53.05.03.69
<u>Cubjac</u> Cabinet Médical : 05.53.05.30.51	<u>Cubjac</u> : Pharmacie du Pays d'Ans : 05.53.05.30.17
<u>Sarliac sur l'Isle</u> : Pierre GARCIA : 05.53.05.00.73	<u>Excideuil</u> : <u>Dufraisse</u> : 05.53.62.21.80 <u>Séréna</u> : 05.53.62.40.09
<u>Sorges</u> Catherine Pétry : 05.53.05.15.80	<u>Sorges</u> : Leblanc -Vidal : 05.53.05.02.16
<u>AMBULANCES</u>	<u>TAXIS</u>
<u>Excideuil</u> : Ets Mailler : 05.53.62.42.85	<u>St Martial d'Albarède</u> : Christelle : 05.53.52.61.75 06.27.69.75.15
<u>INFIRMIERES</u>	<u>DENTISTES</u>
<u>Savignac</u> : Véronique Van Hille : 05.53.05.90.79	<u>Cubjac</u> : Mmes François et Lacroix : 05-53.05.33.66
<u>Coulaures</u> : Maryvonne Lefort Jolibois : 05.53.05.08.60	<u>Excideuil</u> : Mme Joëlle Gaillard : 05.53.62.40.80 M. Sanchez : 05-53.62.44.83
<u>Cubjac</u> : Anne-Marie Truffy Vidalinc : 06.75.24.48.32	
<u>VETERINAIRES</u>	<u>DIVERS</u>
<u>St Martial d'Albarède</u> : Cabinet vétérinaire : 05.53.52.24.25	CENTRE ANTI POISONS BORDEAUX : 05.56.96.40.80 SOS AMITIES AGEN : 05.53.66.47.47 METEO France : 08.36.65.12.34 ENFANCE MALTRAITEE : 119 SOS ENFANTS DISPARUS : 0810 012 014 VIOLENCES CONJUGALES : 39 19 SIDA INFO SERVICE : 0800 840 800 DROGUE INFO SERVICE : 0800 23 13 13 ECOUTE ALCOOL : 08 11 91 30 30 SOLITUDE ECOUTE : 0800 47 47 88
<u>Thiviers</u> : Cabinet vétérinaire : 05.53.55.01.30	
<u>Antonne et Trigonant</u> : Dr Duquesnoy : 05.53.06.16.35	